

Avis public

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale, de la Municipalité du Village de Tadoussac, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 4 octobre 2021 à 19 h au 286, rue de la Falaise, à Tadoussac.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION MINEURE **DM2021-005**

Nature et effets :

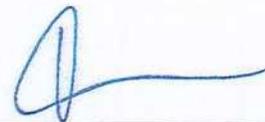
- Demande de dérogation à l'annexe A des grilles de spécifications zone 15CH relatif au règlement de zonage 253, marge latérale.
- Demande à ce que :
Le garage/atelier attaché puisse être implanté à une distance de 1m de la ligne(s) lot(s) alors que le règlement prescrit un minimum de 2 m.
- Demande de dérogation à l'article 9.2.6 Marge latérale relatif au règlement de zonage 253 et code civil 993 (droits de vues).
- Demande à ce que :
Qu'une fenêtre de type œil-de-bœuf (translucide) puisse être implantée, sur le mur du garage/atelier attaché, à une distance de 1m de la ligne(s) lot(s) alors que le règlement prescrit un minimum de 2 m pour une fenêtre.

Identification du site concerné :

- Lot 4 342 528 du cadastre du Québec, 261 rue de l'hôtel-de-ville. Voir annexe 1 pour localisation

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Tadoussac ce 13^e jour de septembre 2021



Marie-Claude Guérin
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière adjointe



Avis public

ANNEXE 1

